



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Avis de résultats de l'appel à candidatures pour la création d'un dispositif d'autorégulation au collège pour les élèves présentant des troubles du neurodéveloppement dans le département des Hauts-de-Seine**

*Avis d'appel à candidatures publié le 30 JUILLET 2025*

La stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement<sup>1</sup> (SN-TND) 2023-2027 met l'accent sur l'intensification et la diversification de dispositifs de scolarisation destinés aux jeunes présentant des troubles du neurodéveloppement. Tous les élèves avec TND peuvent bénéficier d'une approche fondée sur le principe de l'autorégulation, dès lors qu'ils bénéficient d'une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'autorégulation résulte d'un apprentissage et d'un entraînement spécifiques et continus ayant pour effet principal d'augmenter l'autonomie de l'élève, sa motivation, l'utilisation optimale de ses fonctions exécutives et, du fait de ses réussites renforcées par son entourage, son estime de soi.

Dans ce contexte, le présent appel à candidatures visait la création d'un dispositif d'autorégulation (DAR) au collège pour des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement, dans le département des Hauts-de-Seine.

Ce DAR sera situé au sein du collège Paul Eluard - 39 rue des Pierrettes - 92320 CHATILLON et ouvrira après les vacances d'hiver 2026 soit à compter du 9 mars 2026.

La date de clôture des candidatures était fixée au 15 octobre 2025.

Après avoir analysé l'ensemble des dossiers et entendu les candidats, la commission de sélection constituée de membres de l'Agence régionale de santé Île-de-France et de l'Education nationale, réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025, a retenu le projet du porteur suivant :

**PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE - SESSAD DU VAL D'OR** (Finess : 920004389)

Fait à Saint-Denis, le 16/12/2025

Pour le Directeur Général  
De l'Agence Régionale  
De Santé Île-de-France,

*signé*

La Directrice de l'Autonomie  
Stéphanie TALBOT

<sup>1</sup> Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) ; Troubles Dys : dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie ; Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) ; Troubles Dissociatifs de l'Identité (TDI).